

FCP UNIVERS DIVERSIFIE

NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par WAFA GESTION, représentée par M. Badr ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

WAFA GEST

Siège Sociel: 416 Rug El Maani - CASA

el; 022 Fax: 022

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobiliè

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence N° VI OP/055/2011 en date du 10/11/2011

Hassan BOULAKNADAL

WA NB



1 PRESENTATION DU FCP UNIVERS DIVERSIFIE

Dénomination sociale : UNIVERS DIVERSIFIE

Nature juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) régi par le dahir

portant loi nº 1-93-213 du 21 septembre 1993 relatif

aux OPCVM tel que modifié par la loi nº 53-01.

Code Maroclear : MA0000037244

Date et référence de l'agrément 21 juillet 2011 sous référence AG/OP/032/2011

Date de création : 06 septembre 2011

Siège social de l'établissement de gestion : 416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre (de chaque année)

Apport initial : 1 000 000 de dirhams

Valeur liquidative d'origine : 1 000 dirhams

Durée de placement recommandée :5 ans

Promoteur : Wafa Gestion

Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales.

Etablissement de gestion : Wafa Gestion Etablissement dépositaire

: Attijariwafa Bank Teneur de compte : Attijariwafa Bank

Commercialisateur : Wafa Gestion

Commissaire aux comptes : Cabinet DELOITTE AUDIT, représenté par M. Ahmed

BENABDELKHALEK

11. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : UNIVERS DIVERSIFIE est un FCP « Diversifié »

Indice de référence : 70% Moroccan Bonds Index Moyen Terme + 30% MASI

Stratégie d'investissement

: Le FCP sera investi au maximum à hauteur de 60 % sans les atteindre, de ses actifs, hors liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

L'investissement en titres d'OPCVM n'excédera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la WE DES LA

C.D.V.M

UNIVERS DIVERS)

réglementation en vigueur.



III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation : Dès publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthodes de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent l'apport du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des valeurs apportées à un OPCVM ou détenues par lui.
- Modalités de souscription et de rachat: Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats: Wafa Gestion.
 - Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 - Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h, au siège social de Wafa Gestion et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Le FCP Univers Diversifié opte pour une politique d'affectation du résultat mixte « distribution ou capitalisation », selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de gestion du FCP.

Les principaux membres dudit Conseil sont : Messieurs Boubker JAI et Mohamed EL KETTANI, respectivement Président et Administrateur.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Modalités d'information et de distribution : En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

Les porteurs de parts seront informés par voie de mailing, et ce, au plus tard la veille de la mise en distribution.

Coordonnées de l'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs :

Dénomination

: ATTIJARIWAFA BANK

Siège social

: Casablanca, 2, Bd Moulay Youssef

Téléphone

: 0522 29 88 88

 Comptabilisation des coupons: Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

IV. ETABLISSEMENT DE GESTION

Dénomination

: WAFA GESTION

Siège social

: 416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca

Capital social

: 4 900 000.00 Dhs

· Liste des principaux dirigeants

Nom	Fonction
Boubker JAI	Président
Badr ALIOUA	Directeur Général





V. ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE

Dénomination
 ATTIJARIWAFA BANK

Siège social Casablanca 2, Bd Moulay Youssef

Capital social : 1 929 959 600,00 DHS

Liste des principaux dirigeants

Nom	Fonction
Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
Omar BOUNJOU	Directeur Général
Boubker JAI	Directeur Général
Ismail DOUIRI	Directeur Général

VI. TENEUR DE COMPTES

Dénomination : ATTIJARIWAFA BANK

Siège social : Casablanca 2, Bd Moulay Youssef

Liste des principaux dirigeants

Nom	Fonction
Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
Omar BOUNJOU	Directeur Général
Boubker JAI	Directeur Général
Ismail DOUIRI	Directeur Général

VII. COMMERCIALISATION

Dénomination : WAFA GESTION

Siège social : 416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca

Liste des principaux dirigeants

Nom	Fonction	
Boubker JAI	Président	
Badr ALIOUA	Directeur Général	

VIII. COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet

: DELOITTE AUDIT, représenté par M. Ahmed BENABDELKHALEK

Siège social

: 288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

IX. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0% incompressible, acquis au FCP.

Les commissions de rachats s'élèvent à 1,50% HT maximum des montants rachetés, dont 0% incompressible, acquis au FCP.

« <u>NB</u>: En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».

C.D.V.M) & WA-UNIVERS DIVERSIFIE



X. FRAIS DE GESTION

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion, revenant à WAFA GESTION, couvrent, à titre strictement indicatif. les charges suivantes (En HT) :

(1) Frais publications: 20 000 dhs

(2) Commissaire aux comptes: 11 000 dhs

(3) Commissions CDVM: 0,025%

(4) Dépositaire : 0,05%

(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » : 4 000 dhs

(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » : Selon les conditions en vigueur.

Prestations de WAFA GESTION : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

XI. REGIME FISCAL

- Fiscalité de l'OPCVM :

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'OPCVM n'est pas assujetti, à la date de la présente note d'information, aux droits d'enregistrement et de timbre, à la taxe professionnelle, ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés et la participation à la solidarité nationale.

- Fiscalité des porteurs de part de l'OPCVM :

Le régime fiscal applicable dépend des dispositions fiscales applicables au régime juridique de l'OPCVM et à la situation particulière de l'investisseur (personne physique ou morale, résident ou non).

Ainsi, les investisseurs désirant souscrire au présent OPCVM ou effectuer le rachat des actions ou parts dudit OPCVM sont invités à s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal, du régime fiscal qui s'applique à leur situation.

Sous réserves des dispositions des conventions internationales tendant à éviter la double imposition, les règles fiscales applicables sont fixées par le Code Général des Impôts, édité par l'administration fiscale et mis à jour à l'occasion de la loi des Finances.

XII. DATE ET REFERENCE DE VISA

La note d'information a été visée le 10 / 11 /20 \$\mu\$ sous la référence \VI / OP /055/20 \$\mu\$

